



FONDS POUR L'ARBRE

Appel à projets 2026-2027
Webinaire de présentation
12 mars 2026

REPLAY DU
WEBINAIRE

Présentation des intervenant.es par ordre d'intervention

Laura Wilson : Chargée de Programme du Fonds pour l'Arbre, Réseau Haies France

Anselme El Aouni : Assistant à l'animation du programme du Fonds pour l'Arbre, Réseau Haies France

Benjamin Gourlin : Chargé de projet accompagnement filière ligneuse Végétal local, Réseau Haies France

Maxence Belle : Chargé de projet Label Haie, Réseau Haies France

Baptiste Sanson : Responsable stratégie et projets, Réseau Haies France

Sommaire

- I. Présentation du Fonds pour l'Arbre
- II. Présentation de programme dédié à l'accompagnement de projets territoriaux en faveur de la haie
- III. Présentation de l'Appel à projets + Questions/Réponses
- IV. Processus de candidature, de sélection et calendrier prévisionnel



I. Présentation du Fonds pour l'Arbre

Le Fonds pour l'Arbre



A ÉTÉ CRÉÉ PAR



AVEC



MEMBRES BIENFAITEURS



Le Fonds pour l'Arbre est un collectif d'acteurs engagés pour la haie et l'arbre champêtre, l'alliance inédite d'un collectif de mécènes et d'une association experte de la haie, Réseau Haies France

Objectif : préserver, restaurer, développer et gérer notre patrimoine naturel et nos paysages au service de la transition écologique et agricole dans l'intérêt général.

La mission du Fonds pour l'Arbre structurée en 3 grandes actions :

- Développer et consolider le **mécénat collectif**
Soutenir une dynamique de restauration et de développement en tant que partenaires et financeurs
- Porter un **programme national** en faveur des haies
Soutien financier à la diversification des actions de terrain (de la graine à la biomasse) pour une implantation durable de la haie
- Jouer un rôle de **porte-voix** en faveur des haies
auprès des institutionnels, du grand public, des entreprises et fondations, des agriculteurs (CGA)

Approche et valeurs guides du Fonds pour l'Arbre

- **un socle commun de compétences et d'outils** : l'action du Fonds pour l'Arbre repose sur l'expertise d'un réseau de structures d'accompagnement technique qui se distinguent par l'exigence de leur savoir-faire et par leur ancrage dans la durée sur les territoires,
- **une vision multifonctionnelle et transversale** : de l'arbre et la haie, essentielle pour garantir une action complète et durable.
- **L'action collective** : le passage à l'échelle ne pourra être atteint que par une action de grande ampleur réunissant les moyens des acteurs publics mais aussi des acteurs privés

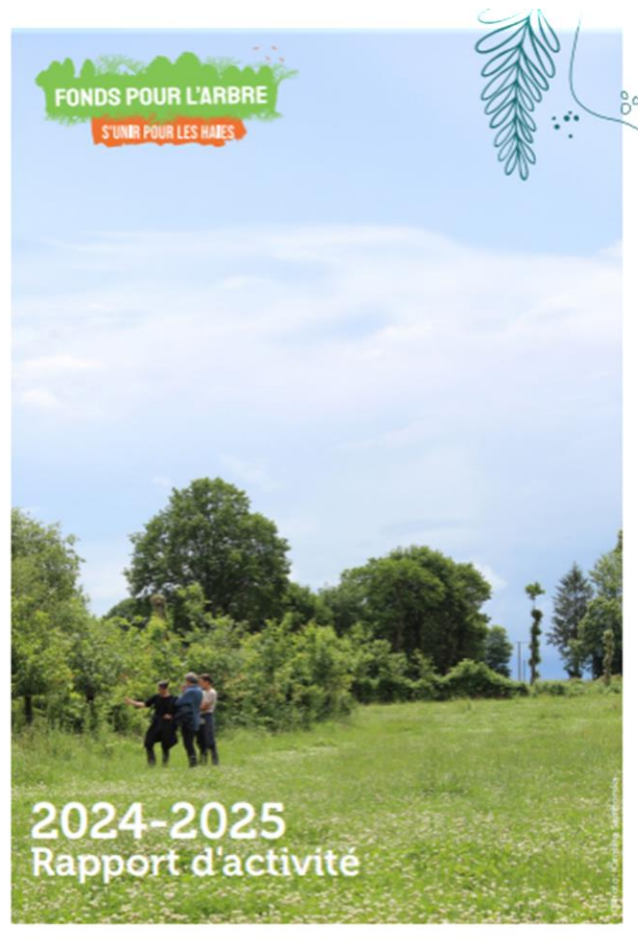


Depuis sa création en 2020,

- **174 structures** ont été accompagnées, et plus de 90 structures par an
- près de **3,7 millions d'euros** ont été redistribués.

Grâce à l'action des opérateurs de terrain, **2 474 km de haies** ont été implantés, dont plus de 50% en Végétal local, et **9 262 km du linéaire existant** ont été préservés.

Rapport d'activité 2024-2025



fondspourlarbre.fr



II. Présentation du programme du Fonds pour l'Arbre dédié à l'accompagnement de projets territoriaux en faveur de la haie

Maquette du programme d'aides

Dispositif incitatif pour mener une animation territoriale globale, accompagnant les haies à chaque étape de leur cycle de vie

AIDE 7



Déployer la filière de plants de qualité Végétal local

Objectifs :

- Favoriser l'achat de plants Végétal local pour garantir la durabilité des plantations
- Développer la filière à l'échelle de chaque région d'origine

AIDE 1 ET BONUS

Planter durablement

Objectifs :

- Soutenir l'animation territoriale pour favoriser une implantation durable de la haie
- Engager les opérateurs dans la thématique de la gestion durable des jeunes haies

AIDES 3 et 4



Gérer durablement

Objectifs :

- Accompagner les acteurs locaux dans la montée en compétence sur la gestion des haies et la mise en œuvre du Label Haie
- Soutenir la mise en œuvre du Label Haie auprès d'un groupe d'agriculteurs

AIDES 5 ET 6

Structurer le réseau

Objectifs :

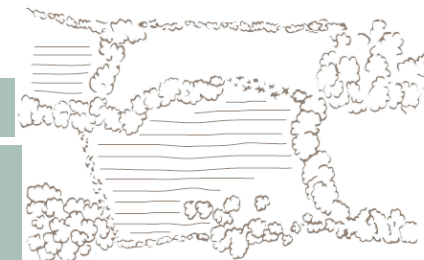
- Appuyer le développement des associations régionales à proximité des acteurs et enjeux de terrain
- Permettre à de nouvelles associations régionales de se créer pour mailler le territoire

AIDES 2 ET 2BIS

Capitaliser pour innover

Objectifs :

- Recueillir les retours d'expériences d'opérateurs qui mettent en œuvre différents itinéraires techniques pour
- La régénération naturelle assistée (RNA)
 - Le suivi et la gestion des jeunes haies plantées (3-10 ans)



Assurer la complémentarité avec d'autres financements

- **Travail mené en 2024 par la Commission** du Fonds pour l'Arbre pour construire une maquette d'aides qui s'articule avec le Pacte en faveur des haies. Cette maquette est reconduite cette année pour la troisième fois consécutive afin de garantir la continuité du dispositif.
- Programme vise à être **stable** dans le temps afin d'assurer une continuité de l'action territoriale en faveur de la haie, dont le déploiement s'inscrit dans le temps long, et à la fois **agile** pour toujours se positionner en juste complémentarité avec les aides publiques et les besoins de terrains.
- L'aide du Fonds pour l'Arbre a vocation à être utilisée comme une "brique financière" permettant de soutenir les actions en faveur des haies en complémentarité avec d'autres financements acquis (publics et/ou privés)

A qui s'adresse cet Appel à projets ?

Aux structures engagées dans une **stratégie territoriale** de développement des arbres et haies champêtres, **s'inscrivant de fait dans le domaine d'intervention de la protection de l'environnement naturel**, reconnue parmi les grandes causes d'intérêt général.

Les structures devront être dotés de compétences techniques avérées et disposer d'une stratégie territoriale en faveur de la haie concrète pour l'année 2026-2027.

Par exemple :

- les **structures dédiées à l'arbre et à la haie**
- les **structures environnementales**
- les **structures d'accompagnement agricole**
- les **collectivités territoriales**
- les **établissements d'enseignement** et de formation professionnelle agricole



Ne sont pas éligibles :

- Les agriculteurs
- Les particuliers
- Les structures ne disposant **pas de salariés**

Tout agriculteur ou particulier **souhaitant être accompagné** pour la gestion ou plantation de haies ou d'arbres champêtres **sont invités à se rapprocher des structures opératrices du Fonds pour l'Arbre, près de chez vous.**



Carte en ligne des structures-opératrices du Fonds pour l'Arbre en 25-26

<https://fondspourlarbre.fr/operateurs-arbre-haie/>

Cette carte sera mise à jour dès la fin du processus de sélection du présent Appel à projets. **N'hésitez pas à prendre contact avec l'opérateur le plus proche de chez vous pour discuter de votre projet.**



III. Présentation de l'Appel à projets 2026-2027

Des aides à combiner pour une animation globale en faveur de la haie

Les forfaits suivants pourront être revus à la hausse en fonction de l'évolution des dotations acquises par le Fonds pour l'Arbre

Aide n°1 – Réimplanter la haie et l'arbre champêtre : 220€ par chantier accompagné

+ **Bonus Végétal local** : 40€/ chantier accompagné si le taux de 50% de Végétal local est atteint

+ **Bonus pré-audit et audit Label Haie** : 260€ par audit ou pré-audit Label Haie réalisé

Aides n°2 - Capitaliser les expérimentations RNA : < 3 itinéraires techniques : 1 000 € ou ≥ 3 itinéraires techniques : 3 000 €

Bonus : réalisation de suivi pour un minimum de 3 itinéraires techniques : 1000€ (10 dossiers sélectionnés)

Aides n°2 bis - Capitaliser les méthodes d'accompagnement des jeunes haies : 1000€ (10 dossiers sélectionnés)

Aide n°3 - Déployer le Label Haie sur son territoire : 5000€/opérateur

Aide n°4 - Accompagner le déploiement régional du Label Haie : 8000€/opérateur

Aide n°5 – Soutenir les associations régionales Réseau Haies constituées : 15 000€/association

Aide n°6 – Se structurer à l'échelle régionale en association Réseau Haies : 5000€/association

Aide n°7 - Accompagner le déploiement régional de la marque Végétal local : 6000€/ opérateur

Aide 1 : Réimplanter la haie et l'arbre champêtre

Bonus Végétal local + Bonus pré-audits Label Haie

L'aide à la réimplantation de haies et d'arbres champêtres du Fonds pour l'Arbre a pour objectif de soutenir l'animation territoriale réalisée par l'opérateur **autour** de l'accompagnement des projets de plantation d'arbres et de haies champêtres. Elle est destinée aux professionnels du conseil et de l'accompagnement à la plantation des systèmes agroforestiers.



220€/chantier* réalisé

+ 40€ /chantier accompagné si 50% au moins des plants sont labélisés Végétal local

+ 260€/ par pré-audit Label Haie réalisé par un auditeur agréé Label Haie

ACTIONS ÉLIGIBLES

L'aide 1 du Fonds pour l'Arbre est destinée à conduire une animation globale aboutissant à la réalisation de plantation de haie dans un contexte de durabilité. Il peut être affecté librement :

- Mobilisation et animation des acteurs (planteurs haies...)
- Groupes d'échange, formations, chantiers
- Diagnostics, conseils (gestion, déplacement BCAE8)
- PGDH, suivi de plantation
- Accompagnement technique, réception des travaux
- Instruction administrative
- Conception chantier de plantation
- Organisation du jury local du Concours Général Agricole

Points de vigilance

- L'aide financière ne peut être reversée à un tiers (par exemple un agriculteur), ni partiellement ni intégralement.
- Aide et bonus attribués dans la limite de l'enveloppe disponible
- Aide et bonus versés au prorata des réalisations
- Si la structure candidate ne détient pas toutes les compétences techniques mais porte une animation territoriale, alors elle peut faire appel à un prestataire externe

***Définition de chantier de plantation** (ou projet de plantation) : chantier qui sera engagé dans l'année pouvant comporter plusieurs linéaires de plantation pour un même gestionnaire bénéficiaire ou opérateur.



Focus : Organisation du jury local du Concours Général Agricole



Savez-vous que vous pouvez via le Fonds pour l'Arbre **financer une partie du temps dédié à l'organisation locale du Concours Général Agricole des Pratiques Agroécologiques - agroforesterie ?**

L'aide vous permet d'adosser un volet Concours Général Agricole à votre projet d'action de sensibilisation et d'animation territorial pour l'accompagnement de projet de plantation et de financer une partie du temps dédié à l'organisation locale

- **L'aide 1** permet d'adosser un volet Concours Général Agricole à votre projet de sensibilisation et d'animation territoriale pour l'accompagnement de projets de plantation.
- **L'aide 3** permet d'adosser un volet Concours Général Agricole à votre projet de sensibilisation et d'animation territoriale pour l'accompagnement de projets de gestion.
- Clôture des inscriptions **le 15 mars 2026**.



Aide 1 : Réimplanter la haie et l'arbre

Bonus Végétal local + Bonus pré-audits Label Haie

Pour candidater

- ☐ **Correspondre aux critères d'éligibilité :**
 - ✓ Avoir au moins 1 an d'expérience dans les chantiers de plantations.
 - ✓ Le dossier doit porter sur un minimum de 3 chantiers et un maximum de 20 chantiers, et jusqu'à 20 pré-audits Label Haie maximum.
 - ✓ Annoncer l'ambition d'atteindre un taux minimal de 50 % de plants Végétal local
 - ✓ Ne pas utiliser l'aide financière pour l'achat de matériel nécessaire à l'animation (plants, protection, paillage), largement financé par les programmes publics.
 - ✓ Ne pas utiliser l'aide financière pour des chantiers compensatoires.
 - ✓ Réaliser un suivi des plantations. Une période de suivi minimum (jusqu'à 3 ans) étant obligatoire pour s'assurer d'une bonne implantation de la haie.
- ☐ **Respecter le Cahier des charges techniques du Fonds pour l'Arbre**

Comment candidater

Du 30 mars au 24 avril



Pièces à fournir :

- ☐ Curriculum vitae du/de la référent(e) technique
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Dernier rapport d'activité disponible.
- ☐ Fiche de suivi (le cas échéant) : Pour les structures ayant déjà bénéficié du programme lors des années précédentes.
- ☐ Deux références techniques de chantiers récemment réalisés dans deux contextes différents

Aide 2 : Capitaliser les expérimentations de Régénération Naturelle Assistée de haies

Cette aide permet aux opérateurs de partager leurs retours d'expérience en RNA de haies selon un format commun, dans une optique de capitalisation nationale. L'objectif poursuivi par le FPA est de mieux connaître les différentes pratiques et itinéraires techniques, et d'outiller les opérateurs de plantation avec des références sur les techniques de RNA de haies.

Cette démarche permettra également de construire une trame générique de suivi des projets de RNA.



< 3 itinéraires techniques : 1 000 €

≥ 3 itinéraires techniques : 3 000 €

Bonus : réalisation de suivis de linéaires pour un minimum de 3 itinéraires techniques : 1000 €
(dans la limite de 10 structures)

ACTIONS ÉLIGIBLES

Temps nécessaire à un retour d'expérience :

- par la rédaction du **bilan**
- par la participation à une **réunion d'échange et capitalisation** entre bénéficiaires (automne 2027)
- **suivi** de linéaires déjà référencés

Aide 2 : Capitaliser les expérimentations de la Régénération Naturelle Assistée

Pour candidater

☐ Correspondre aux critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir initié des projets d'expérimentations RNA il y a au moins 2 ans pour être en mesure de renseigner des **retours d'expériences** sur ces itinéraires techniques.
- ✓ Avoir des implantations avec une antériorité d'au moins 5 ans pour le **suivi de linéaires** déjà référencés lors d'un précédent programme du Fonds pour l'Arbre.



Comment candidater

Du 30 mars au 24 avril



Pièces à fournir :

- ☐ Curriculum vitae du/de la référent(e) technique
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Dernier rapport d'activité disponible.
- ☐ Fiche de suivi (le cas échéant) : Pour les structures ayant déjà bénéficié du programme lors des années précédentes.

Aide 2bis : Capitaliser les méthodes d'accompagnement des jeunes plantations

L'aide n°2bis concerne les opérateurs ayant une expérience de suivi et de gestion des jeunes haies, et d'accompagnement des planteurs et gestionnaires de jeunes haies. Elle est destinée à faciliter le partage de leur expérience selon un format commun, dans une optique de capitalisation nationale.

L'objectif pour le FPA est de mieux connaître et comprendre les différentes pratiques et méthodes mises en œuvre pour accompagner les planteurs et gestionnaires de jeunes haies dans le suivi et la gestion durable de leurs haies âgées de 3 ans à 10 ans, période déterminante pour leur survie.



1 000 €

ACTIONS ÉLIGIBLES

Temps nécessaire à un retour d'expérience :

- par la rédaction du **bilan**
- par la participation à une **réunion d'échange et capitalisation** entre bénéficiaires (automne 2027)

Aide 2bis : Capitaliser les méthodes d'accompagnement des jeunes plantations agroforestières

Pour candidater

☐ Correspondre aux critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir testé des méthodes de suivi et gestion des jeunes haies âgées de 3 à 10 ans
- ✓ Avoir une expérience d'accompagnement et d'animation des planteurs et gestionnaires de jeunes haies
- ✓ Avoir un recul d'au moins 2 ans sur l'accompagnement, le suivi et la gestion de jeunes haies



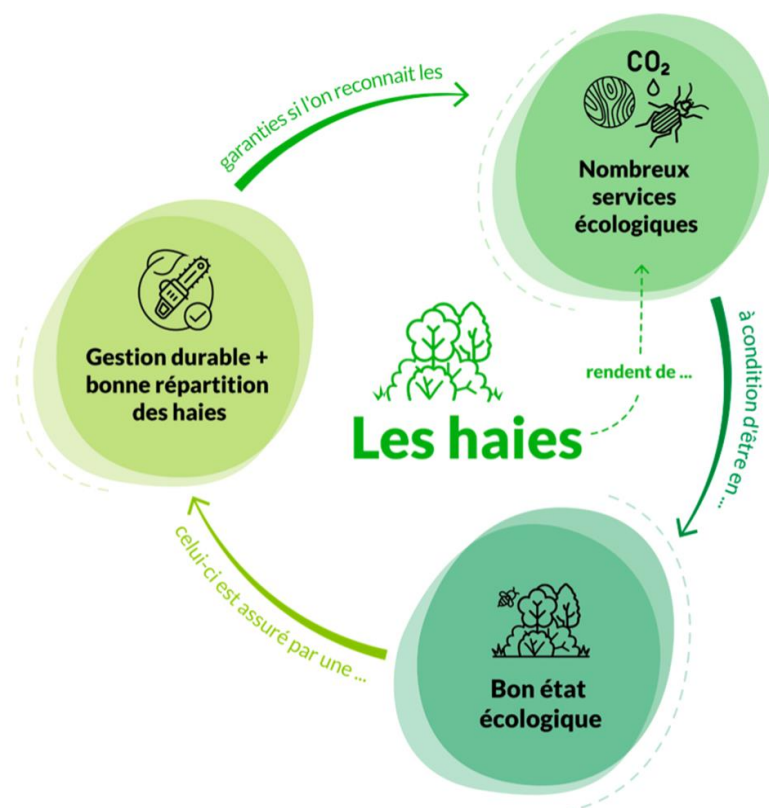
Comment candidater

Du 30 mars au 24 avril



Pièces à fournir :

- ☐ Curriculum vitae du/de la référent(e) technique
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Dernier rapport d'activité disponible.
- ☐ Fiche de suivi (le cas échéant) : Pour les structures ayant déjà bénéficié du programme lors des années précédentes.



Un outil pédagogique

Pour l'agriculteur :
un guide technique dans l'acquisition des bonnes pratiques de gestion de la haie

Pour le technicien :
une méthode d'animation autour de la gestion durable



Un outil économique

Pour les acheteurs :
la **garantie d'une démarche vertueuse**

Pour l'agriculteur :
l'opportunité de **tirer des revenus** de ses haies



Un outil de communication

Pour l'agriculteur :
une **nouvelle image du métier** d'agriculteur, tourné vers l'intérêt général

Pour les acheteurs et partenaires du territoire :
l'occasion de valoriser l'engagement environnemental, économique et social auprès de ses cibles



5 000 €

- ✓ L'Aide n°3 « Déployer le Label Haie sur son territoire » vise à soutenir une **animation permettant le déploiement du Label Haie dans un territoire.**
- ✓ L'Aide n°3 permet d'amorcer et de compléter un plan de financement avec par exemple des actions qui ne sont pas en prises en charges par les volets **gestion durable et structuration des filières du Pacte**

ACTIONS ÉLIGIBLES

- Formation au Label Haie (auditeur), PGDH et formation technique de pratique de gestion
- Co-construction d'une stratégie et d'un programme de déploiement du Label Haie
- Achat de tablettes numériques pour réaliser les audits du Label Haie,
- Mobilisation des agriculteurs : accompagnement à la constitution et animation d'OCG (Organisation Collective de Gestionnaires), réalisation de pré-audits et audits internes, organisation de visites inspirantes avec les agriculteurs pour aller voir des pratiques de gestion durables,
- Mobilisation des entreprises (CUMA, ETA ...) sur les bonnes pratiques de la gestion des haies
- Mobilisation des collectivités, des coopératives agricoles, entreprises agroalimentaires pour intégrer le Label Haie dans leur politique de développement
- Inscription de la gestion durable des haies et du Label Haie dans d'autres dispositifs, programmes, outils et politiques publiques (ex : PLUI, PCAET, plan paysage, les atlas de biodiversité, Contrat territoriaux, ...)

Aide 3 - Déployer le Label Haie sur son territoire

Pour candidater

☐ Critères d'éligibilité :

- ✓ Faire preuve de très bonnes connaissances techniques sur la gestion durable des haies pour être capable d'apporter des conseils sur la mise en œuvre des indicateurs et sur la présentation du Label Haie sous toutes ses dimensions.
- ✓ Disposer d'au moins une expérience (ou être en cours) d'accompagnement d'un groupe d'agriculteurs dans la labellisation Label Haie
- ✓ Avoir prévu de se former en tant qu'auditeur Label Haie s'il n'y en a pas dans la structure
- ✓ D'être ou d'avoir prévu de se mettre en lien avec le référent Label Haie de sa région.
- ✓ Disposer de financements complémentaires (acquis ou possibilité d'en acquérir), indispensables pour mener cette mission



Comment candidater

Du 09 mars au 27 mars



Pièces à fournir :

- ☐ Curriculum vitae du/de la référent(e) technique
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Dernier rapport d'activité disponible
- ☐ Fiche de suivi (le cas échéant) : Pour les structures ayant déjà bénéficié du programme lors des années précédentes

Aide 4 - Accompagner le déploiement régional du Label Haie



L'Aide n°4 aux référents régionaux Label Haie vise à soutenir la mission de référent régional Label Haie dont le rôle est d'accompagner les acteurs locaux dans la montée en compétence sur la gestion des haies et la mise en œuvre du Label Haie.



8 000 €



ACTIONS ÉLIGIBLES

- Formation pour devenir Référent Régional
- Actions en tant qu'interlocuteur régional privilégié du Label Haie
- Sensibilisation et mobilisation des acteurs en région
- Transfert de compétences d'animation du Label Haie aux acteurs territoriaux
- Co-construction d'une stratégie de déploiement du Label Haie à l'échelle de la région
- Participation au groupe de travail national Label Haie

Aide 4 - Accompagner le déploiement régional du Label Haie

Pour candidater

☐ Critères d'éligibilité :

- ✓ Signer et respecter le mandat de référent régional
- ✓ Faire preuve de très bonnes connaissances techniques sur la gestion durable des haies pour être capable d'apporter des conseils sur la mise en œuvre des indicateurs et sur la présentation du Label Haie sous toutes ses dimensions
- ✓ Disposer d'au moins une expérience (ou être en cours) d'accompagnement d'un groupe d'agriculteurs dans la labellisation Label Haie
- ✓ Disposer de financements complémentaires (acquis ou possibilité d'en acquérir), indispensables pour mener cette mission
- ✓ Respecter le cahier des charges technique

Comment candidater

Du 09 mars au 27 mars



Pièces à fournir :

- ☐ Curriculum vitae du/de la référent(e) technique
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Dernier rapport d'activité disponible.
- ☐ Fiche de suivi (le cas échéant) : Pour les structures ayant déjà bénéficié du programme lors des années précédentes.



Aide 5 – Soutenir les associations régionales Réseau Haies constituées

L'Aide n°5 du programme du Fonds pour l'Arbre vise à apporter un **soutien aux associations régionales Réseau Haies constituées** pour assurer la mission de fédérer les acteurs autour d'un projet commun régional, fort et doté, en faveur de l'arbre et de la haie, en s'appuyant sur les outils nationaux portés par Réseau Haies France. Cette aide a pour objectif de consolider l'échelon régional du Réseau Haies, indispensable pour assurer au Fonds pour l'Arbre un lien de proximité avec les acteurs et les enjeux de terrain ainsi qu'une cohérence d'échelle des actions portées à travers ce programme.



ACTIONS ÉLIGIBLES

- ☐ Vie associative et gouvernance de l'association régionale Réseau Haies
- ☐ Actions de l'association dans les domaines suivants : sensibilisation, journées techniques, montée en compétence, renforcement des connaissances, politiques publiques de l'agroforesterie
- ☐ Animation des opérateurs de la région engagés dans le Fonds pour l'Arbre



15 000 €

Aide 5 – Soutenir les associations régionales Réseau Haies constituées

Pour candidater

☐ Correspondre aux critères d'éligibilité :

- ✓ L'Aide n°5 s'adresse uniquement aux associations régionales Réseau Haies constituées juridiquement.
- ✓ L'association doit disposer d'un salarié (en CDD, CDI ou mise à disposition) ou avoir prévu l'embauche d'une ressource humaine dédiée à son développement au cours de l'année du programme (2026-2027).
- ✓ Les aides 5 et 6 ne peuvent être cumulées entre elles.

Comment candidater

Du 09 mars au 27 mars



Pièces à fournir :

- ☐ Curriculum vitae du/de la référent(e) technique
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Dernier rapport d'activité disponible.
- ☐ Fiche de suivi (le cas échéant) : Pour les structures ayant déjà bénéficié du programme lors des années précédentes.

Aide 6 – Se structurer à l'échelle régionale en association Réseau Haies

L'Aide n°6 du programme du Fonds pour l'Arbre vise à apporter un soutien aux associations régionales Réseau Haies nouvellement constituées pour appuyer leur construction et leur développement régional à travers une reconnaissance forte de l'ensemble des acteurs, pour leur mission fédérative autour d'un projet commun régional en faveur de l'arbre et de la haie. Cette aide a pour objectif de consolider l'échelon régional du Réseau Haies, indispensable pour assurer au Fonds pour l'Arbre un lien de proximité avec les acteurs et les enjeux de terrain ainsi qu'une cohérence d'échelle des actions portées à travers ce programme.



ACTIONS ÉLIGIBLES

- ☐ Vie associative et gouvernance de l'association régionale Réseau Haies
- ☐ Mobilisation et fédération des différents acteurs autour d'une gouvernance partagée et d'un projet commun
- ☐ Développement de la reconnaissance technique et institutionnelle



5 000 €

Aide 6 – Se structurer à l'échelle régionale en association Réseau Haies

Pour candidater

☐ Correspondre aux critères d'éligibilité :

- ✓ S'engager à se constituer juridiquement avant le 31 décembre 2026 en association régionale Réseau Haies.
- ✓ Les aides 5 et 6 ne peuvent être cumulées entre elles.

Comment candidater

Du 09 mars au 27 mars



Pièces à fournir :

- ☐ Curriculum vitae du/de la référent(e) technique
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Dernier rapport d'activité disponible.
- ☐ Fiche de suivi (le cas échéant) : Pour les structures ayant déjà bénéficié du programme lors des années précédentes.

Aide 7 - Accompagner le déploiement régional du label Végétal local

Aux côtés de l'Office français de la biodiversité (OFB), le Fonds pour l'Arbre, apporte son soutien au développement de la production d'arbres et arbustes sauvages et locaux, à travers le label Végétal local. Propriété de l'OFB, ce label est un outil de traçabilité qui garantit que les végétaux produits sont issus de collectes en milieu naturel, ils n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement, ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée.

Le Fonds pour l'Arbre apporte une aide financière à la mission de **correspondant local Végétal local**, composante essentielle permettant de développer la filière à l'échelle de chaque région d'origine.



ACTIONS ÉLIGIBLES

- ☐ Mobilisation des acteurs (producteurs, prescripteurs et utilisateurs, porteurs de politiques publiques) et appui au déploiement régional de Végétal local.
- ☐ Participation aux échanges nationaux .
- ☐ Appui au déploiement de l'outil Pepicollecte.
- ☐ Renforcement des connaissances sur les techniques de production de graines et jeunes plants ligneux, ainsi que sur les filières régionales.



6 000 €

Aide 7 - Accompagner le déploiement régional de la marque Végétal local

Pour candidater

☐ Correspondre aux critères d'éligibilité :

- ✓ S'engager à signer la convention partenariale proposé par Réseau Haies France relativement à son programme national d'actions sur Végétal local financé par l'OFB.
- ✓ Avoir l'ambition de se former auprès du label Végétal local et d'utiliser les outils du label Végétal local mis à disposition des correspondants locaux.
- ✓ Se donner les moyens d'accompagner le développement et la structuration des filières de production, en lien avec les enjeux territoriaux d'implantation de haies.



Comment candidater

Du 09 mars au 27 mars



Pièces à fournir :

- ☐ Curriculum vitae du/de la référent(e) technique
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Dernier rapport d'activité disponible.
- ☐ Fiche de suivi (le cas échéant) : Pour les structures ayant déjà bénéficié du programme lors des années précédentes.

Périodes d'éligibilités des actions portées

	Aide n °1	Aide n°2 et 2 bis	Aide n°3	Aide n°4	Aide n°5	Aide n°6	Aide n°7
Périodes éligibles	12 mois consécutifs entre le 1 ^{er} janvier 2026 et le 30 septembre 2027				Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026		Du 1 ^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027

Questions/réponses





IV. Processus de candidature, de sélection et calendrier prévisionnel

Processus de sélection

Quatre jurys techniques de sélection

Objectif du jury : émettre avis définitif (favorable/défavorable), émettre suggestions d'améliorations, points forts pour édition de fiches de suivi

Jury 1 : aides 3 et 4

Jury 2 : aides 5 à 7

Jury 3 : aides 1 et 2

Jury 4 : aides 1 et 2bis

Composition :

- Président.e non bénéficiaire,
- Membres de la Commission du Fonds pour l'Arbre,
- Opérateurs bénéficiaires historique
- Mécènes observateurs,
- Salarié.es Réseau Haies France

Grille d'analyse

Qualité de l'animation territoriale :

Qualité technique du projet/ Qualification de la structure et de ses technicien·nes /Pérennité/Ambition /Ancrage territorial et partenariat

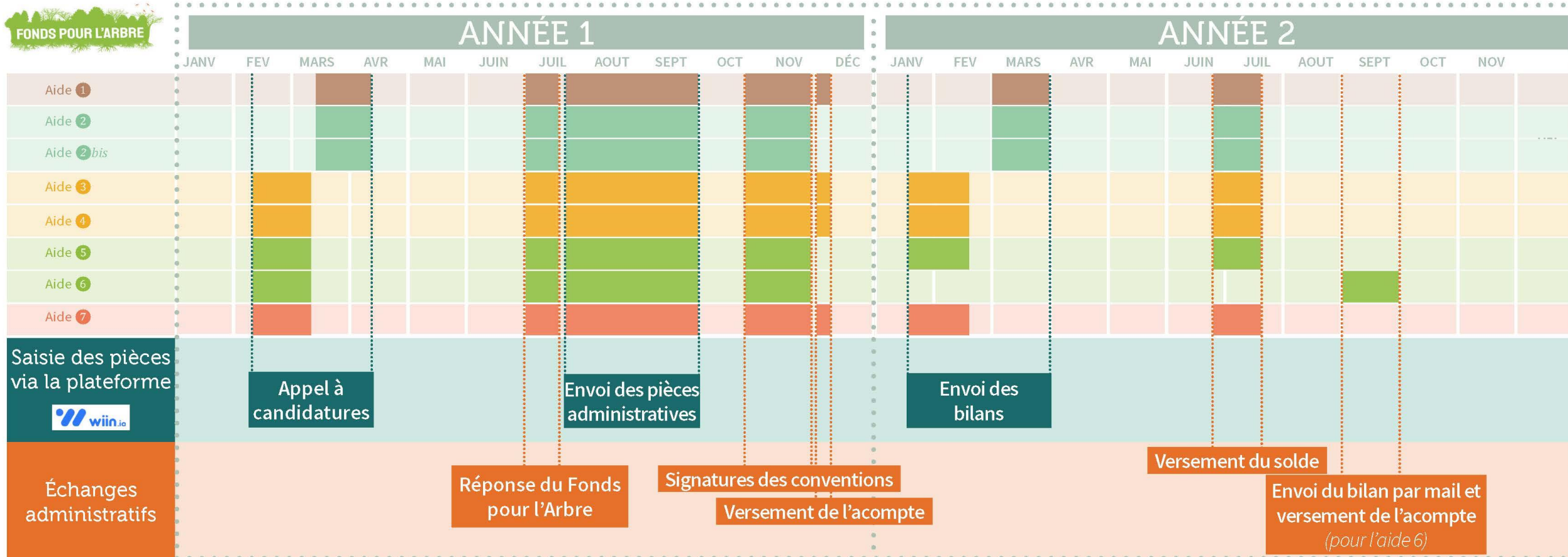
Jury final

Composition : l'ensemble des président.es des jurys techniques, mécènes observateurs et salarié.es
Réseau Haies France

Objectif du jury : Commission d'attribution des aides.
Equilibrage global des subventions **en fonction de l'enveloppe disponible**

Calendrier détaillé du programme

Calendrier détaillé d'un appel à projets du Programme du Fonds pour l'Arbre



Pièces demandées une fois sélectionné

Webinaire de
lancement de
programme
courant octobre

À RETOURNER AVANT	PIÈCES À FOURNIR	Aide n°1 : Plantation avec Bonus Végétal local	Aide n°2 et n°2bis : Capitalisation innovation	Aide n°3 : Label Haies	Aide n°4 : Référent régional Label Haies	Aide n°5 : Association régionale Réseau Haies	Aide n°6 : Nouvelle association régionale Réseau Haies	Aide n°7 : Correspondant Végétal local
----------------------	------------------	---	--	------------------------	---	--	--	--

LANCEMENT DU PROGRAMME

Le 30 septembre 2026	Questionnaire d'éligibilité mécénat							
	RIB de l'opérateur							
	Statuts de la structure signés							
	Dernière liste de dirigeants							
	Attestation d'acquittement des obligations sociales et fiscales de l'opérateur							
	Attestation de non surfinancement signée							
	Adhésion année civile en cours à Réseau Haies France (adhésion 2026 obligatoire à partir de janvier)							
	Mandat du référent régional signé							
Fin d'année 2026	Convention de partenariat avec Réseau Haies France signée							
	Convention de partenariat signée							

Mode de versement financier

	Aide n °1	Aide n°2 et 2 bis	Aide n°3	Aide n°4	Aide n°5	Aide n°6	Aide n°7
Versement acompte	30% du montant convention né hors VL et pré- audits	x	50% 2 500€	50% 4 000 €	80% 12 000€	x	33% 2 000€
Versement solde	Solde chantier + Bonus VL + Bonus pré- audits	100% 1 000€ - 4 000€	50% 2 500€	50% 4 000 €	20% 3 000€	100% 5 000€	67% 4 000€
TOTAL	220€/chan tier + Bonus VL + Bonus pré- audits	1 000€ - 4 000€	5 000€	8 000€	15 000€	5 000€	6 000€

Plateforme de candidature



9 mars – 27 mars
Aides 3 à 7

30 mars – 24 avril
Aides 1 à 2bis

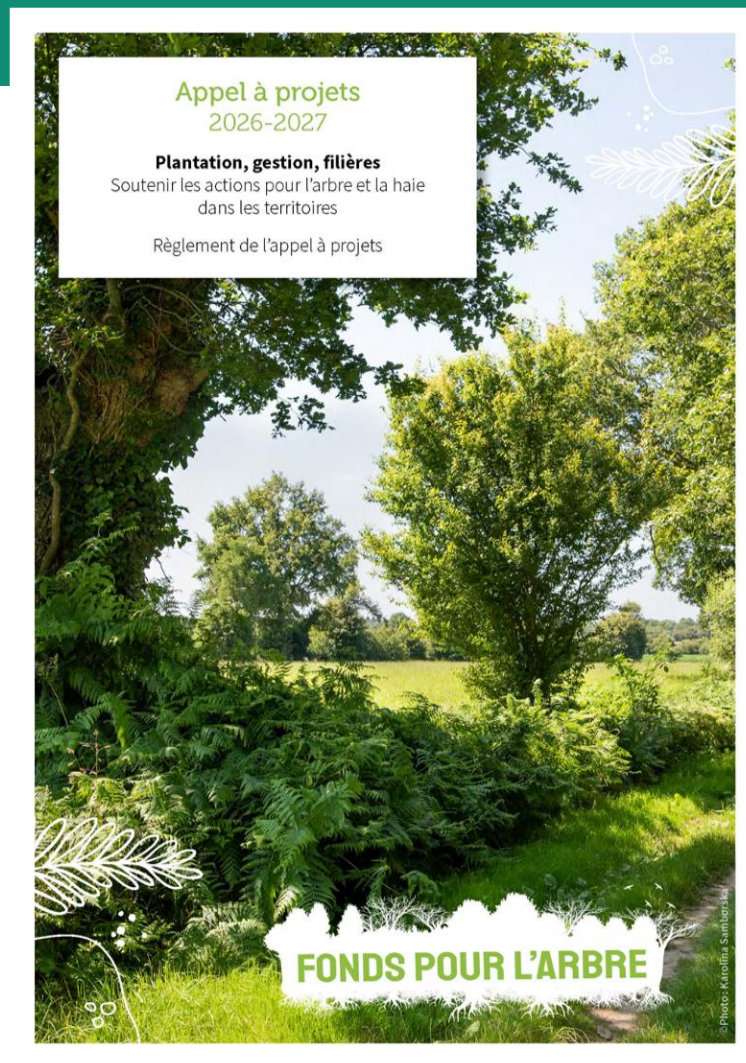
Étapes :

1. Vérifiez votre éligibilité à l'appel à projet en prenant connaissance des critères décrits dans l'onglet « Critère d'éligibilité »
2. Prenez connaissance des modalités d'instructions et du calendrier de l'appel à projet
3. Créez-vous un compte pour répondre à l'appel à projet en appuyant sur le bouton « Répondre à l'appel à projet ».
4. Complétez la fiche d'identification : étape préliminaire indispensable avant de solliciter une ou plusieurs aides.
5. Naviguez d'une aide à l'autre, remplissez les formulaires des aides que vous souhaitez solliciter. Des pièces complémentaires devront être chargées pour chaque aide sollicitée.
6. La dernière étape vous permet de valider et soumettre votre dossier de candidature. Cette étape sera accessible à partir du moment où vous aurez rentré l'intégralité des informations demandées pour les aides que vous sollicitez. Une fois soumis, il ne sera plus possible de modifier votre dossier.

ATTENTION

Les dossiers incomplets ou remis après les dates butoirs 17 mars et 18 avril **ne seront pas traités.**

Règlement de l'appel à projets 2026-2027



fondspourlarbre.fr

Contacts



Des questions sur l'Appel à projets ?

- Consulter notre site internet pour accéder à la FAQ et autres informations : fondspourlarbre.fr
- Contacter l'équipe à l'adresse suivante : programme@fondspourlarbre.fr

Ou directement sur la plateforme Wiin en utilisant la messagerie.



Laura Wilson
Chargée de programme
du Fonds pour l'Arbre



Anselme El Aouni
Assistant à l'animation
du programme du
Fonds pour l'Arbre



Isaure Quillien
Chargée mécénat du
Fonds pour l'Arbre



En nous suivant et en partageant, vous donnez de la visibilité à la cause des haies et à nos actions de plantation et de régénération ! C'est déjà beaucoup. On compte sur vous !

LinkedIn